



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 20/06/2023

Influenza aviaire : levée de la zone de contrôle temporaire autour du Lac de Madine et maintien des mesures liées au niveau de risque « modéré » vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène

Fin mai, une importante mortalité d'oiseaux sauvages, en particulier de sternes, avait été constatée sur le lac de Madine et les analyses de laboratoire avaient confirmé que ces animaux étaient atteints par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène.

Depuis, aucun nouveau cas d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été détecté dans la zone de contrôle temporaire mise en place autour du Lac de Madine le 30 mai 2023.

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, en concertation avec le préfet de la Meuse, a décidé par arrêté préfectoral de lever la zone de contrôle temporaire (ZCT) qui couvrait les communes d'ESSEY-ET-MAIZERAI, PANNES et SAINT-BAUSSANT.

Néanmoins, il convient de rappeler que depuis le 26 avril 2023, le niveau de risque lié à l'influenza aviaire en France est qualifié de « modéré ». Cette situation implique l'application de mesures de prévention renforcées pour les élevages avicoles et les basses-cours situés dans les zones à risque particulier, qui couvrent 71 communes du département de Meurthe-et-Moselle (liste des communes en annexe).

La vigilance et l'application des mesures de biosécurité pour protéger les élevages de volailles restent indispensables.

Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité, vous pouvez utilement vous référer au site : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

Toute mortalité d'oiseaux sauvages en Meurthe-et-Moselle, sans cause évidente, doit être signalée à l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité au 06 99 21 94 43 ou par courriel au sd54@ofb.gouv.fr

RAPPEL : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



@prefet54

**Liste des communes en Zone à Risque Particulier (ZRP) dans
le département de Meurthe-et-Moselle**

Code INSEE	Commune
54013	AMENONCOURT
54016	ANDILLY
54019	ANSAUVILLE
54022	ARNAVILLE
54030	AUTREPIERRE
54035	AVRICOURT
54055	BAYONVILLE-SUR-MAD
54057	BEAUMONT
54063	BERNECOURT
54086	BOUCQ
54087	BOUILLONVILLE
54088	BOUVRON
54112	CHAMBLEY-BUSSIERES
54119	CHAREY
54133	COINCOURT
54153	DAMPVITOUX
54166	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE
54177	EMBERMENIL
54182	ESSEY-ET-MAIZERAIS
54187	EUVEZIN
54200	FLIREY
54205	FOUG
54230	GOGNEY
54233	GONDREXON
54236	GRAND-FAILLY
54240	GROSROUVRES
54244	HAGEVILLE
54248	HAMONVILLE
54271	IGNEY
54275	JAULNY
54288	LAGNEY
54298	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG
54306	LAY-SAINT-REMY
54308	LEINTREY
54327	LUCEY
54343	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS

54346	MANONCOURT-EN-WOEVRE
54360	MENIL-LA-TOUR
54370	MINORVILLE
54388	MOUACOURT
54410	ONVILLE
54415	PAGNY-SUR-MOSELLE
54416	PANNES
54420	PETIT-FAILLY
54435	PRENY
54452	REILLON
54453	REMBER COURT-SUR-MAD
54457	REMONCOURT
54458	REPAIX
54466	ROYAUMEIX
54470	SAINT-BAUSSANT
54477	SAINT-JULIEN-LES-GORZE
54492	SANZEY
54499	SEICHEPREY
54511	SPONVILLE
54518	THIAUCOURT-REGNIEVILLE
54534	TRONDES
54544	VANDELAINVILLE
54546	VANDIERES
54551	VAUCOURT
54556	VEHO
54564	VIEVILLE-EN-HAYE
54566	VILCEY-SUR-TREY
54570	VILLECEY-SUR-MAD
54579	VILLERS-SOUS-PRENY
54589	VITTONVILLE
54593	WAVILLE
54594	XAMMES
54599	XONVILLE
54600	XOUSSE
54601	XURES